aptim IHEDREA® L'école de l'agri et de l'agro management

REFERENTIELS D'ACTIVITES, DE COMPETENCES ET D'EVALUATION
« EXPERT-CONSEIL EN STRATÉGIE DES FILIÈRES AGRICOLES ET AGROALIMENTAIRES »

Article L6113-1 En savoir plus sur cet article… Créé par LOI n°2018-771 du 5 septembre 2018 - art. 31 (V) :
« Les certifications professionnelles enregistrées au répertoire national des certifications professionnelles permettent une validation des compétences et des connaissances acquises nécessaires à l'exercice d'activités professionnelles. Elles sont définies notamment par un référentiel d'activités qui décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés, un référentiel de compétences qui identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui en découlent et un référentiel d'évaluation qui définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis. »

Articulation en blocs de compétences :
Blocs communs :
- Bloc 1 : Elaborer une stratégie responsable de développement et de transition durable de l'exploitation agricole (compétences C.1 à C.8)
- Bloc 2 : Accompagner la structure agricole à l'optimisation de sa performance financière, fiscale, juridique, sociale et assurantielle (compétences C.9 à C.16)
- Bloc 3 : Manager des projets de transition agricole en partenariat avec les acteurs de filière et des territoires (compétences C.17 à C.23)

Blocs optionnels :
- Bloc 4 : Piloter les processus d'achat-vente en distribution dans les filières agricoles et agroalimentaires (compétences C.24 à C.32)
- Bloc 5 : Accompagner la structure agricole dans la valorisation et l'optimisation de son patrimoine (compétences C.33 à C.38)

Adaptation des modalités d'évaluation pour les personnes en situation de handicap
Afin de garantir l'égalité des chances avec les autres candidats, les candidats à la certification présentant un handicap temporaire ou permanent peuvent bénéficier des aménagements rendus nécessaires par leur situation lors des modalités d'évaluation de compétences. Il appartient au candidat souhaitant bénéficier d'un aménagement, ou bien à son médecin, d'en faire la demande écrite auprès du référent handicap de l'établissement.

Intitulé : Expert-conseil en stratégie des filières agricoles et agroalimentaires

REFERENTIEL D'ACTIVITES *décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés*	**REFERENTIEL DE COMPETENCES** *identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités*	**REFERENTIEL D'EVALUATION** *définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis*	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	**CRITÈRES D'ÉVALUATION**
A1. Analyse de l'impact des facteurs environnementaux, politiques, économiques, règlementaires et technologiques dans les filières agricoles et agroalimentaires - Délimitation des champs de veille (marché, climat, réglementation, technologies, dispositifs publics, concurrence) ; - Sélection et qualification de sources (institutionnelles, professionnelles, scientifiques, données filière) ; - Collecte, consolidation et fiabilisation des données (dont outils numériques de veille/agrégation) ; - Analyse d'impacts sur le modèle économique (prix, volumes, marges, intrants, coûts de conformité, investissements) ; - Repérage des signaux faibles et formulation d'hypothèses d'évolution ; - Clarification des risques structurants et des opportunités.	**C.1** Piloter la prise et l'exploitation d'informations sur la conjoncture et l'évolution des filières agricoles et agroalimentaires, en combinant des sources fiables et des solutions numériques avancées (automatisation de la veille, outils d'analyse de données basés sur l'IA), afin de disposer en continu de données pour éclairer les choix de développement et de transition de l'exploitation ou de la structure collective agricole[1].	**Mise en situation professionnelle reconstituée** Elaboration d'un plan stratégique de développement et de transition d'une exploitation agricole, fondé sur le diagnostic croisé de ses enjeux internes et externes, intégrant les dimensions environnementales, technico-économiques, règlementaires et technologiques. Livrables : - Dossier de veille ; - Diagnostic externe de l'exploitation ; - Cartographie des risques menaçant l'exploitation ; - Plusieurs scénarios d'évolution et de transition de l'exploitation, avec le choix et la justification du modèle économique retenu ; - Business plan associé au modèle retenu ; - Plan de déploiement ; - Plan de maîtrise des risques.	- Les champs de veille et les sources d'information retenus couvrent les principaux déterminants de la conjoncture et de l'évolution des filières agricoles et agroalimentaires et leur fiabilité est justifiée ; - Les solutions numériques avancées mobilisées permettent d'assurer une collecte et une actualisation régulière des informations, en limitant les interventions manuelles.
	C.2 Qualifier l'impact des facteurs environnementaux, politiques, économiques, réglementaires, normatifs et technologiques sur l'exploitation agricole, en mobilisant des méthodes d'analyse adaptées et des solutions d'IA à visée prédictive et prescriptive, afin d'anticiper les menaces et opportunités et de dégager des orientations conciliant développement économique, innovation technologique et transition écologique.		- Les facteurs environnementaux, pertinents pour l'exploitation sont identifiés et caractérisés au regard de son contexte spécifique ; - Les méthodes d'analyse mobilisées et les solutions d'IA à visée prédictive ou prescriptive sont choisies et appliquées de façon cohérente avec la nature des données disponibles et les questions de décision posées ; - Les impacts potentiels des facteurs identifiés sur l'exploitation sont explicitement qualifiés selon différentes dimensions clés (performance économique, résilience, conformité réglementaire, impacts environnementaux et sociaux).
	C.3 Etablir une cartographie des risques pesant sur l'exploitation agricole (professionnels, environnementaux, climatiques, sanitaires, humains, matériels, fonciers, économiques, juridiques et réputationnels), en utilisant des outils quantitatifs et qualitatifs adaptés pour analyser la probabilité et l'impact de chaque		- Les risques internes et externes sont recensés et décrits en couvrant les principaux champs mentionnés, à partir d'informations structurées sur la situation de l'exploitation ou de la structure collective ; - Des outils et méthodes d'analyse adaptés sont mobilisés pour apprécier la probabilité de survenue et l'impact potentiel de chaque risque identifié ;

[1] A des fins de lisibilité, seule la formule « exploitation agricole » sera conservée dans le référentiel pour désigner les différentes structures concernées : exploitations individuelles, groupement d'agriculteurs, coopératives…

	risque, afin de hiérarchiser les risques internes et externes susceptibles d'affecter l'activité et d'éclairer les décisions de traitement.	*Production écrite individuelle avec soutenance orale.* *Evaluation des compétences C.1 à C.8*	- La cartographie des risques présente, pour chacun, son niveau de criticité et permet de hiérarchiser les risques entre eux.
A2. Définition du modèle économique de l'exploitation ou de la structure collective agricole - Caractérisation de la situation initiale (ressources, productions, débouchés, organisation, contraintes) ; - Formalisation des objectifs et des critères d'arbitrage (économiques, environnementaux, sociaux, résilience) ; - Construction de scénarios d'évolution (hypothèses, variantes techniques et commerciales) ; - Modélisation technico-économique et analyse de sensibilité (aléas climatiques, volatilité, coûts) ; - Co-conception du modèle cible (production, diversification, transformation, services, circuits, coopération) ; - Identification des prérequis de mise en œuvre (compétences, équipements, partenariats, conformité).	**C.4** Construire des scénarios d'évolution et des trajectoires de transition pour l'exploitation agricole, en s'appuyant sur le produit de la veille stratégique réalisée et en combinant la modélisation technico-économique, l'analyse de sensibilité aux aléas (climatiques, de marché, réglementaires) et la prise en compte d'objectifs de durabilité (climat, eau, biodiversité, bien-être animal, qualité de vie au travail…), afin de proposer à ses responsables plusieurs options comparées, argumentées et cohérentes avec les stratégies de filière et dynamiques territoriales.		- Les scénarios d'évolution et trajectoires de transition sont construits à partir d'hypothèses explicites, cohérentes avec le diagnostic et le contexte de l'exploitation ou de la structure collective ; - La modélisation technico-économique et l'analyse de sensibilité intègrent les principaux aléas identifiés et mettent en évidence leurs effets sur les résultats de l'exploitation ou de la structure ; - Les objectifs de durabilité (climat, eau, biodiversité, bien-être animal, qualité de vie au travail, etc.) sont explicitement pris en compte dans chaque scénario ; - Les trajectoires de transition proposées sont mises en cohérence avec les stratégies de filière et les dynamiques territoriales.
	C.5 Co-concevoir, avec les responsables de l'exploitation agricole, un modèle économique responsable (systèmes de production, diversification, transformation, services environnementaux, circuits de commercialisation…), en articulant objectifs de revenu, de résilience, de qualité, d'impact environnemental et social et de positionnement dans les filières agricoles et agroalimentaires, afin de définir une trajectoire de création de valeur durable et alignée avec les attentes des marchés et des territoires.		- Le modèle décrit et justifie la combinaison des leviers mobilisés en lien avec les caractéristiques de l'exploitation ou de la structure ; - Le modèle explicite la manière dont sont articulés les objectifs de revenu, de résilience et de qualité, en identifiant les principales sources de création de valeur, les facteurs de risques et les marges de manœuvre économiques associées ; - Les impacts environnementaux et sociaux sont pris en compte et intégrés dans le modèle.
	C.6 Évaluer la viabilité technico-économique et financière du modèle économique retenu, en réalisant des simulations prospectives intégrant les dispositifs de soutien existants et les investissements à consentir, afin d'en vérifier la faisabilité et la soutenabilité pour l'exploitation agricole.		- Les simulations prospectives sont construites à partir d'hypothèses explicites et cohérentes avec le modèle économique retenu ; - Les résultats des simulations technico-économiques permettent de projeter l'évolution des principaux indicateurs de performance et de comparer différentes options ou variantes du modèle ;

			- La faisabilité et la soutenabilité du modèle sont appréciées en identifiant les conditions de réussite, les principaux risques (technico-économiques, financiers, réglementaires) et les marges de manœuvre.
A3. Déclinaison opérationnelle du modèle économique retenu dans un objectif de performance et de développement durables de l'exploitation ou de la structure collective agricole - Formalisation de la trajectoire Formalisation de la trajectoire retenue et des décisions associées (priorités, périmètre, calendrier) ; - Élaboration d'un business plan et d'un plan de déploiement (jalons, ressources, responsabilités) ; - Définition des mesures de maîtrise des risques (prévention, adaptation, continuité, transferts).	**C.7** Formaliser le modèle économique retenu dans un business plan, en le structurant conformément aux standards professionnels, afin de disposer d'un support partagé pour la décision, la recherche de financements et le pilotage de la mise en œuvre de la stratégie de développement et de transition de l'exploitation agricole.		- Le business plan est structuré et formalisé dans le respect des standards professionnels ; - Le business plan transcrit de manière cohérente le modèle économique retenu, en décrivant clairement les choix techniques, organisationnels et commerciaux et leur articulation avec les objectifs de développement et de transition ; - Le business plan met en évidence les besoins de financement, les sources mobilisables et les arguments destinés aux financeurs.
	C.8 Élaborer un plan de management des risques en définissant et en priorisant des mesures préventives, curatives et de continuité d'activité (procédures, diversification, mutualisation, transfert du risque), afin de réduire l'exposition globale de l'exploitation agricole et de renforcer sa résilience face aux aléas.		- Les mesures de traitement envisagées sont définies en lien explicite avec les risques identifiés dans la cartographie, en précisant pour chaque risque les mesures retenues ou écartées et leurs justifications ; - Les mesures sont hiérarchisées et planifiées selon leur criticité, leur faisabilité et leur impact attendu sur la réduction de l'exposition au risque ; - Un plan de maîtrise des risques et de continuité d'activité est formalisé, regroupant les mesures retenues, les modalités de mise en œuvre.
A4. Audit et diagnostic de la situation financière de l'exploitation ou de la structure collective agricole - Collecte et contrôle de cohérence des données (comptabilité, gestion, contrats, dettes, échéanciers) ; - Reconstitution des équilibres financiers (trésorerie, BFR, structure d'endettement, CAF) ;	**C.9** Réaliser l'audit financier global d'une exploitation agricole, en analysant les résultats technico-économiques, la structure des coûts, de l'endettement et de la trésorerie au moyen d'outils de gestion et d'analyse de données, afin d'objectiver sa situation, ses risques et ses marges de manœuvre.	**Mise en situation professionnelle reconstituée** Réalisation d'une mission de conseil d'une exploitation agricole, intégrant audit financier, analyses et recommandations sur les plans financier, juridique, social, fiscal et assurantiel.	- Les outils de gestion et d'analyse de données sont utilisés pour produire des indicateurs clés caractérisant la performance et la structure financière ; - L'audit met en évidence les principaux risques financiers (vulnérabilité de la trésorerie, capacité de remboursement, dépendance à certains débouchés ou aides) et les marges de manœuvre identifiables ; - Les résultats de l'audit sont restitués dans un support structuré.
	C.10 Etablir le diagnostic de la situation financière d'une exploitation agricole, en croisant les résultats de l'audit avec les objectifs des		- Le diagnostic met en relation les résultats de l'audit financier avec les objectifs des dirigeants en faisant

- Analyse des performances économiques (marges, charges, productivité, sensibilité aux intrants/énergie) ; - Identification des facteurs de fragilité (dépendances, aléas, rigidités de coûts, échéances). - Formalisation d'un diagnostic partagé (points forts et faiblesses, alertes, priorités) ; - Préconisation de pistes de stabilisation (court terme) et d'orientations correctives (moyen terme).	dirigeants, les référentiels de filière et les enjeux de transition (RSE, conditions de travail, résilience), afin d'identifier les leviers d'amélioration et de préparer les décisions d'optimisation ou de redressement.	Livrables : - Audit financier global de l'exploitation ; - Diagnostic de la situation financière de l'exploitation ; - Proposition et exploitation d'outils de contrôle de gestion ; - Préconisations de choix d'investissement et dossier de demande de subvention ; - Préconisations concernant les choix juridiques, sociaux et fiscaux ; - Recommandations des produits de couverture assurantielle.	apparaître les convergences, les écarts et les points de tension majeurs ; - Les enjeux de transition sont intégrés dans le diagnostic et mis en regard de la situation financière ; - Les principaux leviers d'amélioration et scénarios d'optimisation ou de redressement sont identifiés et hiérarchisés.
A5. Appui au pilotage de la performance et ingénierie des stratégies d'investissement et de financement de l'exploitation ou de la structure collective agricole - Définition et paramétrage d'outils de contrôle de gestion et de reporting ; - Construction d'indicateurs de pilotage (performance, durabilité, risques, conformité) et seuils d'alerte ; - Analyse des besoins d'investissement, phasage et dépendances ; - Recherche et articulation des solutions de financement (banque, crédit-bail, aides, subventions, garanties) ;	**C.11** Exploiter les outils de contrôle de gestion de l'exploitation agricole intégrant les dimensions financières et extra-financières, en analysant les écarts prévisionnel/réalisé et en structurant un *reporting* régulier, afin d'appuyer le pilotage de la performance financière, sociale et environnementale.	*Production écrite individuelle avec soutenance orale.* *Evaluation des compétences C.9 à C.16.*	- Les outils de contrôle de gestion utilisés intègrent des indicateurs combinant dimensions financières et extra-financières, en lien avec les priorités de l'exploitation ou de la structure collective ; - Les écarts entre prévisions et réalisés sont analysés, en identifiant les postes ou indicateurs les plus contributifs, les causes principales des écarts et leurs conséquences sur la performance financière, sociale et environnementale ; - Les analyses issues du contrôle de gestion débouchent sur des propositions d'actions de pilotage ou d'ajustement.
	C.12 Elaborer des stratégies d'investissement et de financement répondant aux projets de l'exploitation agricole, en tenant compte des objectifs financiers fixés et en privilégiant des solutions responsables, afin de viabiliser l'exploitation et de garantir sa soutenabilité économique et financière de façon durable.		- Les besoins d'investissement sont définis et hiérarchisés en lien avec les projets de l'exploitation ou de la structure collective ; - Plusieurs options d'investissement et de financement sont étudiées et comparées au regard des objectifs financiers fixés ; - Les solutions d'investissement et de financement retenues intègrent explicitement une dimension « responsable ».

- Montage des dossiers financiers et échanges avec financeurs et partenaires.	**C.13** Accompagner l'exploitation agricole dans l'identification et la mobilisation des dispositifs d'aides adaptés au niveau local, national et européen, en constituant et en suivant les dossiers de demande de subventions et de soutien, afin de maximiser les ressources à disposition pour soutenir ses projets de développement ou de consolidation.		- Les dispositifs d'aides sont recensés et caractérisés au regard de la situation et des projets de l'exploitation ; - Les dispositifs retenus sont sélectionnés et hiérarchisés en fonction des objectifs de l'exploitation, en explicitant pour chacun l'apport attendu et les contraintes à respecter ; - Les dossiers de demande d'aides ou de subventions sont constitués de façon complète.
A6. Conseil expert en matière juridique, fiscale, sociale et assurantielle - Analyse de la situation juridique et statutaire (formes, responsabilités, gouvernance, contrats) ; - Vérification des obligations sociales et du cadre de travail (emploi, déclaratif, prévention des risques) ; - Analyse des leviers fiscaux et de leurs impacts (choix de régime, options, structuration d'activités) ; - Revue des contrats et des responsabilités (baux, prestations, partenariats, conditions générales) ; - Diagnostic de couverture assurantielle et identification des zones de sous/sur-couverture ; - Proposition d'optimisations sécurisées et de mesures de conformité.	**C.14** Conseiller les responsables de l'exploitation agricole sur le choix et l'évolution des structures et montages juridiques (forme sociétaire, organisation collective, contrats), ainsi que sur les enjeux sociaux (statuts, emploi, protection sociale…), en analysant les bénéfices et risques associés aux différentes options envisageables, afin d'en sécuriser le fonctionnement, la protection des personnes et la pérennité.		- La situation juridique et sociale existante de l'exploitation ou de la structure collective est décrite et mise en relation avec les objectifs du dirigeant ; - Plusieurs options de structures ou montages juridiques et organisationnels et de statuts sociaux sont identifiées et caractérisées au regard du projet de l'exploitation ou de la structure ; - Les conséquences juridiques et sociales des différentes options sont analysées, en faisant apparaître les avantages et limites associés à chacune.
	C.15 Optimiser la situation fiscale de l'exploitation agricole dans le respect de la réglementation, en s'appuyant sur l'analyse de sa situation et l'identification des options autorisées par le cadre légal en vigueur (régimes d'imposition, investissements, transmission, diversification des activités), afin d'améliorer sa performance nette.		- La situation fiscale actuelle de l'exploitation ou de la structure collective est caractérisée à partir de l'analyse de ses données comptables, juridiques et patrimoniales ; - Les options fiscales autorisées par le cadre légal en vigueur et pertinentes pour la situation considérée sont identifiées et comparées au regard de leurs effets attendus sur la charge fiscale et la trésorerie ; - Les impacts des différentes options fiscales sont évalués en termes de performance nette et de cohérence avec les objectifs économiques, patrimoniaux et de développement de l'exploitation ou de la structure collective.

	C.16 Concevoir une stratégie de recours combiné aux dispositifs publics de solidarité et de mutualisation, aux produits d'assurance privés et, le cas échéant, à d'autres instruments financiers de gestion des risques, en tenant compte du profil de risques de l'exploitation agricole et de ses objectifs économiques, afin de couvrir les pertes potentielles, de maintenir le niveau de revenu et de sécuriser les projets de développement.		- Les dispositifs de couverture et de gestion des risques sont sélectionnés et articulés de manière à couvrir les principaux risques identifiés, en évitant les redondances et en tenant compte des coûts et des contraintes associées ; - La stratégie proposée présente, pour les combinaisons retenues, les effets attendus sur la couverture des pertes potentielles, la stabilisation du revenu et la sécurisation des projets de développement ; - La stratégie s'appuie sur le profil de risques de l'exploitation et sur ses objectifs économiques, en précisant les catégories de risques à couvrir en priorité.
A7. Conception et montage de projets collectifs de transition agricole, territoriale ou de filière - Clarification du besoin collectif et des objectifs (transition, adaptation, valeur ajoutée, emplois, services) ; - Définition du périmètre, des bénéficiaires, des livrables et des indicateurs ; - Conception de la gouvernance projet (instances, rôles, règles de décision) ; - Identification et mobilisation des partenaires (publics/privés, techniques, financiers) ; - Planification opérationnelle et structuration du montage du projet (calendrier, ressources, risques, modalités de suivi).	**C.17** Concevoir l'architecture stratégique et opérationnelle de projets de transition agricole, territoriale ou de filière, en définissant les objectifs, résultats attendus, indicateurs de suivi, périmètres d'intervention, modalités de gouvernance, maîtrise des risques et plan d'actions et d'organisation associés, afin de disposer d'un cadre partagé favorisant l'engagement des parties prenantes dans une démarche pilotable.	**Mise en situation professionnelle reconstituée** Réalisation collective d'un projet de transition agricole, territoriale ou de filière à partir d'une problématique donnée. Livrables : - Identification, analyse et choix des acteurs clés impliqués ; - Plan d'action et de gouvernance du projet ; - Outils de pilotage, de suivi et de gestion du projet ; - Outils de communication et de formation à destination des acteurs du territoire ; - Rapport d'expérience individuel. *Dossier écrit collectif intégrant un rapport d'expérience individuel ;*	- Les objectifs du projet et les résultats attendus sont formulés de manière explicite, en lien avec les enjeux de transition agricole, territoriale ou de filière et avec les priorités des organisations impliquées ; - Les périmètres d'intervention du projet sont définis et justifiés, en précisant les articulations éventuelles avec d'autres dispositifs ou projets existants sur le territoire ou dans la filière ; - Le plan d'actions est structuré (axes, étapes, échéances, livrables principaux) et présenté dans un support de cadrage global.
	C.18 Structurer l'écosystème partenarial des projets, en identifiant les acteurs clés (professionnels, institutionnels, scientifiques, associatifs, privés…), en précisant leurs rôles et responsabilités et en définissant les modalités d'implication et de concertation (comités, groupes techniques, règles de décision, modes de coordination), afin de sécuriser la coopération multi-acteurs et la légitimité des décisions prises tout au long du projet.		- Les acteurs clés potentiels sont identifiés et caractérisés au regard du projet, en distinguant les catégories d'acteurs à impliquer directement dans la gouvernance, dans la mise en œuvre opérationnelle et parmi les bénéficiaires ; - Les rôles, responsabilités et contributions attendues de chaque type d'acteur sont définis en veillant à expliciter les complémentarités et à éviter les chevauchements ou zones grises ; - Les modalités d'implication et de concertation sont formalisées en précisant pour chaque instance sa composition, sa fréquence de réunion, ses missions et ses liens avec les autres instances.

A8. Coordination de la mise en œuvre de projets collectifs de transition agricole, territoriale ou de filière et de la contribution des parties prenantes impliquées - Animation des instances et dispositifs collaboratifs (comités, ateliers, groupes de travail) ; - Gestion des arbitrages et régulation des désaccords (médiation, compromis, décisions formalisées) ; - Organisation de la circulation de l'information (comptes rendus, tableaux de bord, alertes) ; - Suivi administratif et budgétaire (engagements, facturation, justificatifs, conformité financeurs) ; - Accompagnement des acteurs (appui méthodologique, professionnalisation, appropriation des outils).	**C.19** Animer les instances de projet et la coopération entre les acteurs impliqués, en préparant et conduisant les réunions (comités de pilotage, groupes de travail, ateliers participatifs), en facilitant le partage de l'information et la prise de décision collective, et en prévenant ou régulant les tensions entre intérêts de filière, contraintes territoriales et objectifs environnementaux, afin de maintenir la mobilisation des parties prenantes et la dynamique collective du projet.	*soutenance orale individuelle dans un cadre collectif.* *Evaluation des compétences C.17 à C.23*.	- Les réunions des différentes instances sont préparées en amont en lien avec l'avancement du projet et les décisions attendues ; - La conduite des réunions permet l'expression des différents acteurs, la gestion du temps et la production de synthèses claires, formalisées dans des comptes rendus ou relevés de décisions ; - Les tensions ou divergences entre intérêts de filière, contraintes territoriales et objectifs environnementaux sont identifiées, explicitées et traitées.
	C.20 Accompagner la montée en compétences des acteurs mobilisés dans les projets (équipes internes, partenaires de terrain, relais territoriaux), en identifiant les besoins en professionnalisation, en concevant ou en mobilisant des dispositifs inclusifs d'appui, de formation, de tutorat et de partage d'expériences (ateliers, communautés de pratiques, capitalisation d'outils), afin de renforcer progressivement et sur le long terme la capacité des filières et des territoires à conduire et à pérenniser les transitions engagées.		- Les besoins en professionnalisation des différents acteurs impliqués (équipes internes, partenaires de terrain, relais territoriaux…) sont identifiés et hiérarchisés ; - Des dispositifs d'appui, de formation, de tutorat ou de partage d'expériences sont conçus ou sélectionnés en précisant leurs objectifs, leurs publics cibles, leurs modalités. - Les dispositifs envisagés sont inclusifs et intègrent les dispositions particulières et adaptations adéquates selon les besoins des participants, notamment en situation de handicap.
	C.21 Assurer la gestion administrative, contractuelle et budgétaire des projets, en suivant l'exécution des actions, en contrôlant les engagements et dépenses, en produisant les pièces justificatives exigées par les financeurs et les instances de gouvernance, afin de sécuriser l'utilisation des fonds, la traçabilité des opérations et la soutenabilité économique des projets de transition conduits.		- Les engagements et dépenses sont enregistrés et contrôlés au regard du budget prévisionnel, en identifiant les écarts, en proposant le cas échéant des réajustements et en documentant la soutenabilité économique du projet ; - Les contrats, conventions et documents administratifs sont suivis dans le temps et les principales obligations contractuelles sont respectées ou signalées en cas de difficulté ; - Les pièces justificatives exigées par les financeurs et les instances de gouvernance sont produites, vérifiées, classées et transmises dans les formes et délais requis.

A9. Évaluation, capitalisation et valorisation des projets de transition agricole au service des stratégies de filière et des politiques territoriales - Construction du cadre d'évaluation (indicateurs, méthodes, responsabilités, calendrier) ; - Analyse des résultats et des impacts (économiques, environnementaux, sociaux, organisationnels) ; - Formalisation du bilan (réussites, limites, écarts, causes, conditions de reproductibilité) ; - Capitalisation des livrables et formalisation des enseignements (guides, retours d'expérience, outils) ; - Valorisation externe et interne (communication, restitution, diffusion, contribution aux politiques publiques).	**C.22** Piloter le suivi et l'évaluation des projets de transition agricole, en définissant des indicateurs pertinents (techniques, économiques, environnementaux, sociaux), en organisant la collecte et la consolidation des données issues des équipes de terrain et des partenaires, afin de mesurer les effets et impacts des actions menées et d'éclairer les arbitrages stratégiques des filières et des territoires.		- Les indicateurs de suivi et d'évaluation sont définis en couvrant les dimensions techniques, économiques, environnementales et sociales, en les reliant explicitement aux objectifs et résultats attendus ; - Les données recueillies sont analysées pour mettre en évidence les effets et impacts des actions menées par rapport à la situation de départ ; - Les résultats du suivi et de l'évaluation sont restitués sous des formes adaptées et formulés en conclusions et recommandations permettant d'éclairer les arbitrages stratégiques des filières et des territoires.
	C.23 Valoriser les résultats, impacts et innovations issus des projets de transition agricole, en produisant des synthèses et supports de communication accessibles et adaptés aux différents publics, notamment au moyen de solutions d'IAg, et en représentant l'organisation dans les instances professionnelles et territoriales, afin de renforcer la lisibilité des actions conduites et de soutenir la diffusion des transitions engagées.		- Des supports de communication diversifiés (générés ou enrichis au moyen de solutions d'IAg) sont produits en les adaptant aux différents publics ciblés, et en veillant à la clarté, à la lisibilité et à l'accessibilité des messages, notamment pour les PSH ; - Les actions de valorisation mises en œuvre contribuent à soutenir la diffusion des transitions engagées, en favorisant la réutilisation des enseignements du projet par d'autres acteurs ou sur d'autres territoires.
A10. Elaboration d'une stratégie d'achat/vente, en France et à l'international, dans les filières agricoles et agroalimentaires - Analyse des marchés et segments (France/export), tendances, exigences clients et normes ; - Définition des cibles commerciales et des objectifs (volume, marge, mix, risque, positionnement) ;	**C.24** Élaborer la stratégie de vente et de développement commercial, notamment à l'international, en exploitant les données de marché, de clientèle et de performance (études, CRM, tableaux de bord) pour analyser les segments, les circuits de commercialisation et les zones cibles, puis en arbitrant le positionnement, les priorités de cibles, la politique de prix et les canaux de distribution, afin de générer une	**Mise en situation professionnelle reconstituée** Une stratégie d'achat/vente en France et à l'international de produits relevant des filières agricoles et agroalimentaires. Livrables :	- Les potentialités de développement et les principaux risques économiques sont dégagés à partir de l'analyse des données de marché, de clientèle et de performance disponibles ; - Le positionnement commercial de l'offre et les priorités de cibles sont définis et justifiés au regard des analyses réalisées et de la stratégie globale de l'entreprise ; - La politique de prix et le choix des canaux de distribution sont arbitrés en explicitant leurs effets attendus sur la croissance, la rentabilité et la maîtrise des risques économiques.

- Choix des canaux de vente et des partenariats (direct, distributeurs, coopérations, plateformes) ; - Définition de la politique d'achats/approvisionnements (qualité, coût complet, continuité, RSE).	croissance rentable pour l'entreprise agricole[2] et de maîtriser les risques économiques.	Dossier restituant la stratégie et le processus de vente, ainsi que le processus d'achat associé, comprenant : **Pour la partie « vente » :** - Une note interne à destination du service études / production ; - Un argumentaire de vente à destination d'une exploitation utilisatrice incluant les éléments qualitatifs, quantitatifs et règlementaires ; - Un plan d'animation de réseaux de distributeurs incluant les éléments qualitatifs, quantitatifs et règlementaires ; - La réalisation d'une opération sur les marchés à terme agricoles. **Pour la partie « achats » :** - Des hypothèses de stratégies d'achats basées sur une analyse dans un contexte international ; - Un cahier des charges en vue de l'achat d'un bien ou service ; - Le sourcing motivant la sélection de fournisseurs ;	
	C.25 Définir la stratégie d'achats et d'approvisionnements (matières premières, produits agricoles, produits transformés, intrants), en fixant les orientations en matière de qualité, volumes, calendriers, critères RSE et traçabilité, et en arbitrant entre différentes sources d'approvisionnement et schémas logistiques, y compris à l'international le cas échéant, en cohérence avec la stratégie commerciale et les engagements clients, afin de sécuriser l'amont de la production et de contribuer aux objectifs de marge, de compétitivité et de durabilité de l'offre de l'entreprise agricole.	- La stratégie spécifie les exigences de qualité, les volumes cibles, les calendriers d'approvisionnement, les critères RSE et de traçabilité, en cohérence avec la stratégie commerciale et les engagements clients ; - Les différentes options de sources d'approvisionnement et de schémas logistiques sont analysées et comparées au regard de leurs coûts, de leur fiabilité, des risques associés et de leurs impacts environnementaux et sociaux ; - Les arbitrages posés sont argumentés en matière de sécurisation de la production, de compétitivité et de durabilité.
A11. Pilotage du processus d'achat, à l'international le cas échéant, dans les filières agricoles et agroalimentaires - Formalisation des besoins d'achat (quantités, qualité, spécifications, contraintes, calendrier) ; - Rédaction/validation de cahiers des charges et critères de sélection ;	**C.26** Structurer les besoins d'achat nécessaires à la production de l'entreprise agricole dans un cahier des charges, en spécifiant les caractéristiques des biens recherchés et en précisant les exigences associées en matière de qualité, respect des délais, engagement social, développement durable..., afin de cadrer et de sécuriser les procédures de consultation et de contractualisation.		- Les caractéristiques techniques et fonctionnelles attendues des biens ou services recherchés sont spécifiés dans un cahier des charges conforme aux standards professionnels ; - Les exigences sont explicitement décrites en matière de qualité, respect des délais, conditions logistiques, engagement social, développement durable, traçabilité et, le cas échéant, services associés ; - Les éléments nécessaires au cadrage des procédures de consultation et de contractualisation sont intégrés de manière à sécuriser les étapes ultérieures de mise en concurrence et de contractualisation.

[2] Ici et dans les compétences suivantes de ce bloc, la formule « entreprise agricole » peut désigner aussi bien une exploitation agricole individuelle ou collective que toute entreprise des filières agricoles et agroalimentaires (agroéquipement, agrofourniture…).

- Organisation du sourcing et qualification des fournisseurs (fiabilité, capacité, traçabilité, risques) ; - Conduite des consultations et analyse comparative des offres (coût, délais, risques, conformité) ; - Négociation des conditions d'achat (prix, conditions, pénalités, garanties, incoterms le cas échéant) ;	**C.27** Organiser le *sourcing* et la qualification du panel fournisseurs (producteurs, organisations de producteurs, industriels, distributeurs), en mettant en place une des méthodes d'analyse et de hiérarchisation multicritères et des outils digitaux de suivi avec les fournisseurs sélectionnés, afin d'optimiser quantitativement et qualitativement les gisements d'approvisionnement et de sécuriser les volumes, la qualité et la continuité des achats de l'entreprise agricole.	- Une stratégie de négociation d'achat présentée en anglais ; - Un tableau de suivi de fournisseur. *Production écrite individuelle avec soutenance orale.* *Evaluation des compétences C.24 à C.32*.	- Les fournisseurs potentiels sont recensés à partir de sources variées ; - Une méthode d'analyse et de hiérarchisation multicritères des fournisseurs est définie, permettant l'objectivation de leur sélection, intégrant dimension économique, sociale et environnementale ; - Le panel fournisseurs retenu est justifié au regard des objectifs d'optimisation quantitative et qualitative des gisements d'approvisionnement, de la sécurisation des volumes, de la qualité et de la continuité des achats.
- Préparation et sécurisation de la contractualisation (clauses, responsabilités, suivi). - Mise en place d'un suivi de performance fournisseurs et gestion des non-conformités.	**C.28** Conduire les négociations dans un contexte international avec les fournisseurs en cycles court ou long, en élaborant des stratégies et argumentaires adaptés, en définissant les clauses contractuelles et accords-cadres dans le respect de la réglementation applicable, puis en organisant le suivi qualité et la mesure de la performance via des tableaux de bord et outils digitaux, afin de conclure des accords équilibrés et durables et d'identifier les points forts à consolider comme les axes de progrès à engager avec les fournisseurs clés de l'entreprise agricole.		- La stratégie et l'argumentaire de négociation sont adaptés au fournisseur et contexte : les objectifs cibles (prix, volumes, niveaux de service, engagements RSE, flexibilité…) et les marges de manœuvre possibles sont définis en amont ; - Le choix du vocabulaire employé en anglais est juste et adapté au contexte professionnel ; - L'expression est claire, fluide et permet une compréhension mutuelle lors des échanges ; - - Les accords sont formalisés et intègrent les principales clauses dans le respect de la réglementation applicable et des politiques internes de l'entreprise ; - Le suivi de la qualité de la relation et de la performance des fournisseurs est organisé à l'aide de tableaux de bord et d'outils digitaux.
A12. Pilotage de la stratégie de développement commercial, notamment à l'export, dans les filières agricoles et agroalimentaires - Construction/structuration de l'offre commerciale (produits, services, argumentaires, différenciation) ;	**C.29** Construire, en lien avec les services de production, les bureaux d'études et/ou la R&D, des solutions technico-commerciales (produits, équipements, services…) adaptées aux besoins des exploitations et des clients, en analysant leurs systèmes de production, contraintes et objectifs, afin de proposer des offres à forte valeur ajoutée, différenciantes et alignées avec la stratégie commerciale, y compris à l'export, de l'entreprise agricole.		- Les besoins clients sont analysés et leurs attentes prioritaires explicitées ; - La solution technico-commerciale construite est alignée avec les besoins clients et en cohérence avec les capacités de l'entreprise ; - La valeur ajoutée de l'offre commerciale, son adaptation aux besoins clients et sa différenciation par rapport aux solutions existantes sur le marché sont argumentées.

- Planification des actions commerciales (prospection, salons, partenariats, campagnes, visite clients) ; - Organisation et animation du réseau de distribution/partenaires (formation, support, coordination) ; - Mise en place d'outils de suivi (pipeline, CRM le cas échéant, tableaux de bord, revues d'affaires) ; - Pilotage des indicateurs commerciaux (CA, marges, mix, rentabilité segments, satisfaction, risques clients).	**C.30** Animer un réseau de distributeurs et partenaires commerciaux (négociants, coopératives, importateurs, agents) à l'échelle locale, nationale et internationale, en apportant un appui technique et méthodologique à la mise en œuvre des actions commerciales et leur optimisation, afin de renforcer la présence de l'offre sur les marchés cibles et d'augmenter le volume d'affaires de l'entreprise agricole.		- Le plan d'animation du réseau de distributeurs et partenaires précise les objectifs par marchés cibles, le rôle attendu de chaque type de partenaire et les actions d'appui prévues ; - Les actions d'appui technique et méthodologique à la mise en œuvre des actions commerciales sont organisées et en tiennent compte des caractéristiques des différents partenaires.
	C.31 Réaliser des opérations de couverture via les marchés à terme agricoles, en traduisant l'exposition aux risques de prix en positions d'achat ou de vente sur contrats à terme et options, en dimensionnant les volumes et les échéances, en gérant les appels de marge et les ajustements de couverture au regard des volumes physiques, des cours et de la stratégie commerciale, afin de stabiliser les prix d'achat ou de vente et de limiter l'impact des fluctuations de marché sur les marges.		- Les opérations de couverture mises en place traduisent l'exposition identifiée aux risques de prix, en précisant pour chaque position l'actif sous-jacent, le sens, les volumes et les échéances retenues ; - Le dimensionnement des volumes couverts et le choix des échéances sont justifiés au regard des flux physiques prévisionnels, du calendrier commercial et des objectifs de stabilisation des prix et des marges ; - La gestion des appels de marge et des flux financiers liés aux positions est anticipée et organisée.
	C.32 Piloter la performance commerciale, en analysant régulièrement les résultats (chiffre d'affaires, marges, mix produits/marchés, rentabilité des segments, retour sur actions commerciales), en identifiant les écarts aux objectifs et en proposant des ajustements (offre, prix, cibles, canaux, priorités export), afin d'optimiser la contribution de l'activité commerciale à la performance globale de l'entreprise agricole.		- Les résultats commerciaux sont analysés à partir d'indicateurs structurés en les rapprochant des objectifs fixés ; - Les écarts significatifs entre réalisés et prévisionnels sont identifiés et expliqués ; - Les propositions d'ajustements sont justifiées et précisent les effets attendus sur la performance commerciale et les risques associés.

A13. Analyse globale, civile, juridique, économique et foncière de la situation patrimoniale de l'exploitant agricole - Collecte et analyse des informations civiles et juridiques (statuts, régimes, sociétés, titres, baux) ; - Reconstitution des actifs et passifs patrimoniaux (foncier, bâtiments, parts, dettes, garanties) ; - Analyse des engagements et contraintes (baux ruraux, servitudes, indivision, clauses, sûretés) ; - Mise en perspective économique et fiscale de la situation (impacts, risques, dépendances) ; - Identification des zones sensibles (conflits potentiels, fragilités juridiques, contraintes foncières) ; - Formalisation d'un diagnostic patrimonial partagé (enjeux, priorités, marges de manœuvre).	**C.33** Analyser les informations juridiques (statuts professionnels, régimes matrimoniaux, indivision, sociétés, baux, servitudes...), fiscales, économiques relatives à l'exploitation agricole, en les croisant avec les données foncières de l'exploitation, afin d'établir un diagnostic structuré de la situation patrimoniale, des contraintes existantes et des marges de manœuvre possibles.	**Mise en situation professionnelle reconstituée** Traitement d'un cas de cession/transmission d'exploitation agricole Livrables : - Diagnostic patrimonial et foncier de l'exploitation agricole ; - Évaluation de la valeur des biens de l'exploitation ; - Rédaction d'un acte juridique ; - Dossier associé à la réalisation de la cession/transmission. *Production écrite individuelle avec soutenance orale.* *Evaluation des compétences C.33 à C.38.*	- Les informations juridiques, fiscales, économiques et foncières nécessaires à la reconstitution de la structure d'ensemble de la situation patrimoniale de l'exploitant et de sa famille sont collectées et vérifiées ; - Les différentes composantes du patrimoine, leurs titulaires, leurs modes de détention ou d'exploitation et les liens entre patrimoine privé et professionnel sont identifiés et décrits ; - Les contraintes pesant sur le patrimoine sont repérées et leurs effets sur les possibilités d'évolution ou de transmission sont qualifiés.
	C.34 Réaliser ou contribuer à la réalisation de diagnostics patrimoniaux et fonciers dans des contextes de cession, succession, sortie d'indivision, donation ou évaluation patrimoniale, en procédant à la valorisation des exploitations agricoles et des propriétés rurales (terres, bois, bâtiments, étangs, dépendances), en intégrant les différentes méthodes d'évaluation selon la nature des biens (parts sociales, actifs, foncier, …), le contexte et en tenant compte des facteurs de marché, techniques, environnementaux et réglementaires, afin de fournir une base chiffrée fiable pour éclairer les décisions des parties prenantes.		- Les biens et droits évalués font l'objet d'une valorisation chiffrée, mobilisant des méthodes adaptées à leur nature et au contexte ; - Les facteurs techniques, environnementaux et réglementaires pouvant influer sur la valeur des biens sont pris en compte et intégrés dans l'analyse de valorisation ; - Pour chaque catégorie de biens ou droits la valeur retenue, les principales hypothèses, les éventuelles marges d'incertitude et les limites du diagnostic sont mises en évidence.
A14. Élaboration de scénarios de valorisation et d'optimisation du patrimoine de l'exploitant agricole - Construction de scénarios patrimoniaux (cession, transmission, restructuration, recomposition capital/foncier) ;	**C.35** Concevoir des scénarios d'évolution et d'optimisation du patrimoine en simulant leurs impacts économiques, fiscaux et organisationnels et en les mettant en regard des objectifs de développement et de transmission de l'exploitation agricole, afin de proposer aux décideurs plusieurs options comparées et argumentées.		- Les impacts économiques, fiscaux et organisationnels du scénario conçu sont évalués et traduits concrètement en effets sur la situation de l'exploitation, de l'exploitant et, le cas échéant, de sa famille ; - Le scénario est mis en regard des objectifs de développement et de transmission de l'exploitation ; - Ses avantages, limites, risques et conditions de réussite sont spécifiés.

- Évaluation comparée des impacts économiques et fiscaux (coûts, revenus, trésorerie, charges) ; - Analyse des impacts organisationnels et sociaux (gouvernance, répartition rôles, continuité d'exploitation) ; - Appréciation des risques liés aux événements de vie et décisions (décès, entrée/sortie associé, conflits) ; - Mise en cohérence des scénarios avec les objectifs familiaux et stratégiques (pérennité, protection, développement).	**C.36** Evaluer les conséquences économiques de risques ou de décisions affectant le patrimoine de l'exploitation agricole (décès, sortie / entrée d'un associé, décisions fiscales…) et le foncier (perte de récolte ou d'exploitation, éviction, modification ou création de baux, servitudes, occupations), en estimant notamment les indemnités d'éviction, de fermage ou de réparation, afin d'appuyer les négociations, les démarches amiables ou les éventuels contentieux.		- Les événements ou décisions considérés sont caractérisés, en précisant le périmètre des biens, droits et personnes concernées ; - Les conséquences économiques de ces événements ou décisions sont estimées en s'appuyant sur des données techniques, économiques et foncières, avec explicitation des hypothèses retenues ; - Les montants d'indemnités envisagées sont calculés ou proposés en cohérence avec le cadre légal et contractuel applicable.
A15. Accompagnement des opérations patrimoniales et sécurisation des conventions et actes fonciers - Constitution des dossiers techniques et financiers liés à l'opération (cession, acquisition, restructuration, transmission) ; - Collecte et vérification des pièces nécessaires (titres, baux, diagnostics, évaluations, accords) ; - Contribution à la rédaction/co-rédaction d'actes sous seing privé. - Vérification de cohérence entre actes, objectifs patrimoniaux, contraintes réglementaires et viabilité économique ; - Sécurisation des engagements (clauses, responsabilités, calendrier, conditions suspensives).	**C.37** Rédiger ou co-rédiger des actes juridiques sous seing privé (baux ruraux soumis ou non au statut du fermage, conventions de mise à disposition, conventions d'associations foncières...), en veillant à leur conformité au cadre légal et réglementaire et à leur cohérence avec la stratégie patrimoniale et économique de l'exploitation agricole, afin de sécuriser les engagements contractuels des parties.		- Les éléments nécessaires à la rédaction de l'acte sont recueillis, vérifiés et intégrés de manière à cadrer précisément l'objet de la convention ; - Les clauses essentielles de l'acte sont formulées de façon complète et cohérente avec le cadre légal et réglementaire applicable ; - Le contenu de l'acte est cohérent avec la stratégie patrimoniale et économique de la structure.
	C.38 Accompagner l'exploitation agricole dans la mise en œuvre des décisions patrimoniales et foncières (cession, acquisition, restructuration, installation, transmission), en préparant les dossiers techniques et financiers, en justifiant les évaluations réalisées et en coordonnant l'intervention des autres professionnels concernés (experts fonciers, notaires, avocats, partenaires bancaires), afin de fiabiliser les opérations engagées et de limiter les risques juridiques, économiques et patrimoniaux.		- Les dossiers techniques et financiers relatifs aux opérations envisagées sont complets et structurés, facilitant leur traitement par les différents organismes et professionnels concernés ; - Les évaluations préalablement réalisées sont reprises, explicitées et justifiées dans les dossiers.

Epreuve transversale : Dossier professionnel

A l'issue des épreuves des trois blocs de compétences et d'un bloc optionnel, le candidat devra réaliser une épreuve transversale pour attester de la maîtrise coordonnée des blocs de compétences acquis. Cette épreuve, sous la forme d'un dossier professionnel, étudiera une problématique stratégique ou opérationnelle d'entreprise. Les candidats à la VAE ne sont pas concernés par cette épreuve.

Les objectifs du dossier professionnel sont :

- Mobiliser et coordonner les connaissances des 3 blocs de compétences et du bloc optionnel pour répondre à une problématique spécifique ;
- Développer une réflexion stratégique et opérationnelle basée sur l'analyse de terrain et la revue de littérature ;
- Proposer des préconisations applicables, réalistes et innovantes.

Cette épreuve prend la forme d'un dossier qui étudie une problématique d'entreprise permettant l'élaboration :

1) D'une analyse du contexte socio-économique (définition d'un cadre théorique)

- Délimitation de l'objet d'étude (analyse du secteur économique ou de la filière, définition du sujet ou de la problématique abordée et identification des termes et concepts clés du sujet) ;
- Contexte global de l'objet d'étude (analyse de l'historique, des évolutions économiques, managériales ou technologiques liées à l'objet d'étude ; positionnement de l'objet d'étude dans son environnement socio-économique) ;
- Description des dynamiques internes et externes qui influencent l'objet d'étude (analyse SWOT : forces, faiblesses, opportunités, menaces) ;
- Identification des tendances actuelles, des innovations et des débats stratégiques liés à l'objet d'étude.

2) D'une analyse stratégique et opérationnelle (cadre empirique)

- Présentation de l'organisation ou de la structure étudiée (description de l'entreprise ou l'entité concernée, son positionnement stratégique, et sa mission au regard de l'objet d'étude) ;
- Logique stratégique et enjeux internes ;
- Données empiriques et synthèse des observations.

3) De préconisation opérationnelles concrètes

Cette partie propose des solutions applicables et adaptées à la problématique étudiée. Les préconisations doivent être à la fois innovantes et réalistes, en s'appuyant sur les résultats précédents.

- Propositions stratégiques ;
- Mise en œuvre pratique ;
- Impact attendu.

Ce travail permet à chacun d'appliquer immédiatement les concepts, d'articuler les compétences, les aptitudes, les méthodes ainsi que les outils acquis pendant la formation de manière coordonnée.

Critères d'évaluation de l'écrit

Critères sur le fond

- L'objet de l'étude est défini et situé dans un contexte historique, politique, économique, managérial, technologique ou autre, en fonction de la nature du sujet ;
- Les forces, faiblesses, opportunités et menaces de l'objet d'étude sont identifiées de manière claire et approfondie ;
- Le cadrage de la structure est bien défini et correspond à l'objet d'étude ;
- Les données internes sont recueillies, analysées et interprétées de manière claire et logique ;
- Les forces et faiblesses de la structure sont identifiées en rapport avec l'objet d'étude ;
- Une problématique stratégique est définie de façon claire et cohérence, permettant de construire des analyses et des préconisations ;
- Les préconisations offrent des solutions techniques et théoriques opérationnelles ;
- Les préconisations sont détaillées et s'appuient sur une analyse croisée entre les données de terrain et les apports bibliographiques.

Critères sur la forme

- Les règles de présentation générale, incluant la page de couverture, le sommaire, la bibliographie et les annexes, sont respectées ;
- La structure du dossier, incluant l'introduction, les différentes parties et la conclusion, suit le cahier des charges et présente une progression logique ;
- La syntaxe est correcte et fluide, et l'orthographe est soignée.

Critères d'évaluation de l'oral

Critères sur le fond

- Le plan du dossier, incluant le sujet, le cadre théorique, l'étude empirique et le terrain de recherche, est présenté de manière claire et cohérente ;
- Les préconisations sont synthétisées et mises en avant de manière efficace ;
- Une réponse claire et précise est apportée à la problématique ;
- Une nouvelle préconisation ou un approfondissement des préconisations est proposé ;
- Les applications possibles et les perspectives d'évolution sont clairement présentées.

Critères sur la forme

- La présentation orale met en valeur l'essentiel du dossier et démontre sa valeur ajoutée ;
- Le candidat est à l'écoute des observations du jury, les prend en compte et y répond avec conviction et professionnalisme.